



Procès verbal Conseil Municipal du 23 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt-trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : Melle ACHARD Marnie, Mmes CHAUVIAT Annabelle, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, DECRAENE Michel, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert.

Absents excusés : Mr NUNES Albertino a donné pouvoir à Mr ARNAUD Francis.
Mme GILOPPE Monique a donné pouvoir à Mr HERITIER Gérard.
Mr RIEU Christian a donné pouvoir à Mr GRANDIDIER Bruno.
Mr CORDOVA Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur BOULLENGER Bertrand.

0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2012.

Ce point a été adopté :

Pour : 14–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

1- Adoption du Compte Administratif 2011 de la Commune.

Madame le Maire laisse la présidence à Monsieur HERITIER.

Monsieur HERITIER propose à l'assemblée de présenter et voter les différents comptes administratifs prévus dans l'ordre du jour aux points 1 et 6. Le Conseil Municipal accepte.

Madame le Maire quitte la salle.

Monsieur HERITIER remercie Mme Juliette IMBERT pour la bonne qualité et la charge de travail accompli.

Le résultat 2011 se construit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice:	61 457.78
- Dépenses de l'exercice :	98 139.87
- Besoin de financement 2011 :	36 682.09
- Capacité de financement 2010 :	97 030.34
- Transfert intégration résultat AFR :	8 777.88
- Capacité de financement cumulé :	69 126.13

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice :	960 423.69
- Dépenses de l'exercice :	841 641.92
- Résultat de l'exercice :	118 781.77
- Résultat 2010 disponible :	155 680.45
- Transfert intégration résultat AFR :	6 907.74
- Résultat cumulé :	281 369.96

Monsieur HERITIER précise que la gestion rigoureuse des dépenses permet de dégager les ressources nécessaires au financement de biens durables.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 13-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

6 - Adoption du Compte Administratif 2011 du Service de l'Eau.

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice:	25 978.00
- Dépenses de l'exercice :	55 160.55
- Résultat de l'exercice :	- 29 182.65
- Capacité de financement 2010 :	275 661.82
- Capacité de financement cumulé :	246 479.17

Section d'exploitation :

- Produits de l'exercice :	27 370.79
- Charges de l'exercice :	26 311.78
- Résultat de l'exercice :	1 059.01
- Capacité de financement 2010 :	6 018.91
- Résultat cumulé :	7 077.92

Résultat de clôture : **253 557.09**

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 13-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG.

MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.

Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.

Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.
Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

2- Adoption du Compte de gestion 2011 de la Commune.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2011 présenté par le trésorier principal de la commune.

Ce point a été adopté :

Pour : 14–
Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.
Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

3- Affectation du résultat 2011 de la Commune.

Compte tenu des équilibres financiers constatés au compte administratif, il est proposé d'affecter 281 369.96 € en report à nouveau.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14–
Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.
Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

4- Adoption du Budget Primitif 2012 de la Commune.

Le budget primitif 2012 s'équilibre à 1 236 093.96 € en section de fonctionnement et à 287 095 € en investissement. Au-delà des dépenses de gestion courante de la Commune, il comporte des opérations majeures :

-la continuité de travaux d'entretien de plusieurs bâtiments municipaux (50 000 € inscrits en fonctionnement),

-Transformation du préau de l'ancienne école de Montereau en salle polyvalente (150 000 € inscrits en investissement),

L'annuité de la dette 2012 s'élève à 40 940 € dont 28 000 € de capital remboursé et 12 940 € d'intérêts.

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14–
Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, , DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.

Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

5- Fixation des taux d'imposition des taxes communales.

Comme depuis maintenant plusieurs années, les taux d'impôts de la Commune ne seront pas augmentés. Ils conservent donc leur niveau précédent :

Taxe d'habitation : 2.71%

Taxe foncière (bâti) : 14.64%

Taxe foncière (non bâti) : 12.21%

(Pour information les taux moyens communaux de 2011 au niveau départemental sont les suivants :
Taxe d'habitation : 24%, Taxe foncière (bâti) : 24.91%, Taxe foncière (non bâti) : 51.29%)

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.
Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

7 - Adoption du Compte de gestion 2011 du Service de l'Eau.

Le compte administratif présenté par l'ordonnateur est, en toute valeur, égal au compte de gestion du trésorier principal.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2011 présenté par le trésorier principal de la commune pour le budget du Service de l'Eau.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE,
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.
Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

8- Adoption du Budget Primitif 2012 du Service de l'Eau.

Le budget 2012 du Service de l'Eau s'équilibre à 49 605.92 € en exploitation et est en suréquilibre d'investissement de 275 054.17 €

La réalisation de travaux d'interconnexion au réseau d'eau potable de la ville de Melun implique de nouvelles dépenses. C'est pourquoi pour cette année, la subvention du budget de la Commune s'élève à 40 000 €

Sur présentation du rapport de Monsieur HERITIER, 1^{er} Adjoint au Maire, ce point a été adopté :

Pour : 14-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.
Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

9- Convention de fourniture d'eau en gros par la Ville de Melun à notre commune.

La délibération du Conseil Municipal du 31 Octobre 2008 a approuvé le projet de convention technique et financière pour la réalisation de travaux d'interconnexion au réseau d'eau potable de la Ville de Melun,
Celui-ci a été signé entre les communes de Melun et Montereau sur le Jard le 30 juin 2009.

Les travaux d'interconnexion étant achevés depuis le 12 février 2012, il appartient à la commune de finaliser avec la ville de Melun le projet de convention de fourniture d'eau en gros pour les besoins de la commune (volume de 110 m³/jour).

A cet effet le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention de fourniture d'eau en gros avec la Ville de Melun.

Ce point a été adopté :

Pour : 14—
Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE.
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.
Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

10- Fixation des tarifs des repas de la restauration scolaire.

Devant l'augmentation importante des rationnaires, les tarifs de la restauration scolaire seront revus de la façon suivante à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012 :

Pour les enfants domiciliés à Montereau sur le Jard et Voisenon :

- 4.09 € pour les maternelles
- 4.14 € pour les primaires

Pour les enfants extérieurs (hors commune) :

- Tarif unique : 6.39 €

Le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs.

Pour : 14—
Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE
Mme GILOPPE pouvoir à Mr HERITIER.
Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD.
Mr RIEU pouvoir à Mr GRANDIDIER.

11- Questions diverses.

Aucune question diverse n'a été posée. L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 50.